



**AgEcon** SEARCH

RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

*The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library*

**This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.**

**Help ensure our sustainability.**

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

[aesearch@umn.edu](mailto:aesearch@umn.edu)

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

*No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.*

## Le rôle des conseillères

M.-T. Dentzer

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Dentzer M.-T. Le rôle des conseillères. In: Économie rurale. N°99-100, 1974. Le développement agricole en France. pp. 139-142;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1974.2287>

[https://www.persee.fr/doc/ecoru\\_0013-0559\\_1974\\_num\\_99\\_1\\_2287](https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1974_num_99_1_2287)

---

Fichier pdf généré le 26/03/2019

# Le rôle des conseillères

par M.-T. DENTZER, FNGVPA

Le rôle et l'action menés par les conseillères présentent actuellement une très grande diversité et se situent dans des contextes départementaux très variables.

En 1970, un document réalisé par le CNEPDA signalait qu'il y avait en France : 45 400 adhérents de vulgarisation féminine adhérant à environ 700 groupements, et l'on avait relevé le chiffre de 304 conseillères. Ceci représenterait en moyenne 130 adhérentes par conseillère. Mais la répartition des conseillères selon les départements, s'avère très irrégulière.

En ce cas, les actions menées peuvent-elles être les mêmes pour un département ayant 2 ou 3 conseillères, ou un département ayant 10 conseillères et plus ?

Les méthodes ne devraient-elles pas être différenciées ?

Actuellement, dans la majorité des cas, le rôle d'une conseillère se définit avant tout, non tellement par le type des actions, mais par le public auquel elle s'adresse. Or, dans la mesure où la vulgarisation reste bien différenciée en vulgarisations féminine et masculine, la conseillère s'adressera avant tout à des femmes d'agriculteurs. Leurs préoccupations sont fonction de l'exploitation et de la famille. Certaines données, la nature des productions par exemple, conditionnent le rôle et la place des agricultrices dans les exploitations et leurs préoccupations se répercutent directement sur le programme des groupes de vulgarisation.

Dans la mesure où les groupements féminins gardent pour unique objectif d'aider les agricultrices « à sortir » de chez elles, à se connaître, à échanger, les programmes restent hétéroclites. La conseillère n'est-elle pas alors souvent sollicitée pour répondre aux questions les plus diverses, ménagères, agricoles, familiales et à jouer le rôle d'animation des groupes pour susciter l'échange et la connaissance réciproques ?

La parution du décret sur la vulgarisation a accentué la création et l'organisation de groupes féminins, de groupements autonomes, ou sections féminines de groupements de vulgarisation, selon les départements.

Parallèlement, la formation de conseillères agricoles a débuté en 1960. L'emploi d'une ou plusieurs conseillères mises à la disposition des groupes féminins pour aider les responsables dans leurs tâches d'animation et apporter des conseils techniques aux adhérentes, a favorisé le développement de la vulgarisation féminine.

Si nous essayons de faire le bilan de cette période, nous pouvons dire que les activités de vulgarisation organisées par les femmes et pour les femmes, ont permis d'aider beaucoup d'agricultrices à sortir de chez elles, à se connaître, à échanger leurs préoccupations. « Se connaître et échanger », a été pour beaucoup de responsables de groupes féminins l'objectif prioritaire de l'action menée.

Les thèmes de travail contenus dans les programmes ne sont souvent qu'un support permettant la réalisation d'activités de groupes avec le plus grand nombre de femmes : d'où la diversité des sujets étudiés, depuis l'organisation d'un repas, l'aménagement de la cuisine, l'éducation des enfants, l'élevage des lapins, jusqu'à la conduite d'un troupeau bovin ou la gestion de l'exploitation agricole. Les sujets dits « agricoles », étudiés dans les groupes féminins, concernent plus souvent des productions en marge de l'exploitation : petits élevages ou jardin.

Ceci s'explique par l'importance que représente encore, en 1960, la production d'œufs, de poulets, de légumes, pour la consommation familiale et la constitution d'un fonds de trésorerie quotidienne dont dispose entièrement la femme d'agriculteur pour subvenir aux besoins courants de la famille. Les conseillères de l'époque, pour la plupart formées par les écoles de monitrices d'enseignement ménager rural ou de techniciennes rurales, sont plus compétentes dans les domaines cités plus haut : questions ménagères, jardin et petits élevages, que dans les domaines de l'agronomie ou de l'économie, l'étude de ces matières étant peu approfondie, à cette époque, dans les écoles de cadres.

Le travail de la conseillère est alors dispersé, sans fil conducteur ; ses tâches sont peu distinctes de celles d'une animatrice, responsable professionnelle. L'aide à l'animation des groupes est néanmoins capitale pour les responsables de nouveaux groupes. En plus du rôle d'animation, ou de suppléance d'animation par les responsables, la conseillère est amenée

à aborder les sujets les plus variés, quelles que soient ses compétences propres. Cette situation très fréquente jusqu'en 1966, a certes permis le démarrage des actions féminines. Cette situation subsiste encore dans certains groupes : soit parce qu'ils démarrent avec des méthodes anciennes ; soit parce qu'ils n'ont pas su éviter la routine et se trouvent bloqués à ce stade ; soit encore parce qu'une certaine catégorie d'agricultrices est satisfaite de ce type d'activité et freine toute innovation au niveau des méthodes de travail et de la réalisation des programmes.

La conseillère est-elle un frein au changement nécessaire ? Doit-elle, au contraire, l'induire auprès des groupes avec lesquels elle travaille ?

L'évolution de la vulgarisation féminine est actuellement rapide et variée : le rôle de la conseillère paraît dès lors plus flou. Ainsi nous trouvons, en France, tous les types de conseillères :

— *la conseillère « animatrice »* de groupements, polyvalente dans le sens le plus large du terme, ménager, familial, social, rural, agricole... ;

— *la conseillère polyvalente avec une compétence plus particulièrement reconnue* : habitat, élevage (chèvre par exemple)... ;

— *la conseillère spécialisée.*

Le terme est équivoque. Il peut s'agir :

— soit d'une formation spécialisée dans certains domaines, par exemple un CAP de conseiller de gestion, une spécialisation en élevage ;

— soit d'une spécialisation « momentanée » nécessitée par les demandes et les besoins du groupe. Dans ce deuxième cas, la spécialisation change plus ou moins rapidement en fonction des actions engagées par le groupement.

Parmi les spécialisations les plus rencontrées, citons :

— dans le domaine ménager : l'habitat, l'embellissement des abords de ferme, la cuisine, la coupe et la couture ;

— dans le domaine agricole : l'élevage (plus particulièrement de vaches laitières, chèvres, porcs), la gestion, simple ou concertée ;

— dans l'environnement : le tourisme, l'aménagement rural.

Ainsi la vocation des exploitations agricoles ou de l'ensemble d'une région, région d'aménagement en zone de montagne par exemple, conditionne directement et de plus en plus le programme des groupes de vulgarisation et, en conséquence, le rôle des conseillères agricoles.

Parmi les problèmes posés par l'équipe nationale de la FNGVPA à l'Assemblée générale de 1971, une question a, en particulier, retenu l'attention :

— comment travailler avec des groupes masculins ? Est-il nécessaire de conserver des groupes féminins et des conseillères pour faire un travail spécifique ?

### **Création de Groupements de vulgarisation mixtes.**

Un comité directeur unique est élu. Il est composé de chefs d'exploitations et de 3 à 5 femmes d'agriculteurs.

Une cotisation unique d'exploitations, basée sur la superficie de celles-ci, alimente une caisse unique du groupement.

Le programme d'activités, établi par le comité directeur, prévoit des activités communes et des activités spécifiques pour les femmes, sur des questions les concernant plus particulièrement.

### **Travail au niveau de la petite région.**

Des orientations sont définies pour l'ensemble des groupes. Les groupes féminins essaient d'organiser des activités de sensibilisation ou de formation en fonction de ces orientations, et participent aux activités communes.

Les techniciens travaillent en équipe, la conseillère ayant à se préoccuper, généralement, de questions intéressant plus particulièrement les femmes : cadre de vie, fonction administrative de l'exploitation, élevages.

— Certaines actions féminines ont un rapport avec le développement agricole, d'autres sont à réaliser dans le cadre du milieu rural : problèmes d'environnement, d'infrastructures sociale ou culturelle, d'enseignement.

— Quelques conseillères agricoles, chargées d'animer des groupes féminins, sont devenues « conseillers d'exploitation ». Elles travaillent avec des groupes d'agriculteurs et interviennent au niveau de l'exploitation, tant sur le plan technique qu'économique ou social. Cette exception ne résout pas pour autant les préoccupations que nous avons d'aider le maximum de femmes à prendre réellement part au développement des exploitations et de la région.

— D'autre part, des groupes féminins sont animés par des conseillers agricoles. Si les responsables et adhérentes de groupes féminins, aidés par un conseiller agricole, sont satisfaites de cette solution, cela ne peut justifier malgré tout la diminution ou la suppression de conseillères travaillant avec des groupes féminins dans la situation actuelle.

Tous les conseillers ne nous semblent pas prêts à travailler réellement avec les femmes d'agriculteurs. Parallèlement, nous ne pouvons que constater les résultats bénéfiques de l'aide des conseillères pour aider au démarrage des activités féminines.

L'évolution se fait lentement. La brusquer risquerait d'éliminer, des actions de développement, toutes celles qui, pour des raisons psychologiques ou sociologiques, n'ont pas encore fait le premier pas.

### **Vers un programme commun basé sur l'exploitation agricole.**

Ainsi, le développement des exploitations et du milieu ne peut se réaliser harmonieusement que si l'on tient compte des personnes travaillant et vivant sur ces exploitations.

Il ne devrait pas exister d'activités parallèles, séparées selon le sexe, mais des actions décidées en commun et dont la réalisation tient compte des réalités psychologiques et sociologiques locales, des niveaux de connaissance, de participation, de responsabilité, de chacun des membres du ménage agricole.

Une action pour l'amélioration des revenus en zone de production laitière ne peut être menée à bien sans prendre en considération :

- a) les conditions de production d'un lait de qualité, liées souvent à des problèmes de traite ou de nettoyage de vaisselle laitière généralement du ressort des femmes ;
- b) l'importance de la production considérée dans l'ensemble de l'exploitation : pourcentage du revenu, modification de l'assolement, possibilités d'améliorations techniques, travail, toutes questions ressortissant de la responsabilité du chef d'exploitation ;
- c) les conditions économiques locales : paiement du lait à la qualité, conditions de commercialisation nécessitant la collaboration avec les organisations professionnelles.

Encore une fois, un programme de développement doit partir d'une connaissance objective des exploitations et du milieu, pas uniquement basée sur des éléments d'ordre technique et économique. Les aspects humains doivent nécessairement être considérés, tant au niveau de l'exploitation que de la région. Et là, les femmes ne peuvent être oubliées. Elles sont, selon leur participation, un facteur certain de progrès ou de retard de l'évolution.

### **Pour une meilleure coordination avec les autres structures existantes dans le secteur ou le département :**

Une collaboration étroite est évidemment nécessaire entre nos groupes de vulgarisation ou de développement, et les organisations professionnelles agricoles : Syndicalisme, Mutualité, Crédit, Coopération.

Quand des structures féminines existent, tant au niveau de la vulgarisation qu'au niveau du syndicalisme, une distinction des tâches est à faire. La concertation est indispensable pour mener à bien les actions, depuis l'information, la sensibilisation jusqu'à l'action professionnelle, permettant de tenir compte des préoccupations de l'ensemble des familles agricoles et d'influer sur les orientations politiques, économiques et sociales ayant des répercussions sur les conditions de vie et l'avenir des agriculteurs.

Dans le cadre du milieu rural, divers organismes ou groupes se préoccupent de questions concernant la famille : Associations familiales, Clubs féminins, Associations de parents d'élèves, Ateliers d'éducation, Maisons de jeunes. Sans organiser, à côté, des activités d'information ou de formation similaires, il nous semble utile de participer à la mise en place ou au fonctionnement de ces structures, pour y trouver, avec l'ensemble du milieu, les solutions aux questions que nous ne pouvons résoudre dans le cadre de nos groupes de vulgarisation agricole.

Il est nécessaire de reconsidérer dans quelles conditions les femmes d'agriculteurs peuvent participer aux actions de développement, en tenant compte de leur situation réelle dans les exploitations : leur rôle, leurs besoins en compétence technique, les difficultés liées à leur situation (temps disponibles, conditions de vie), au contexte dans lequel elles vivent (problèmes sociologiques, cohabitation, influence du milieu proche), à la psychologie de la femme.

Il est encore nécessaire que des conseillères continuent à travailler avec les groupes de femmes, tout en s'intégrant aux équipes de techniciens et en apportant à l'ensemble, hommes et femmes, en appui individuel ou en groupes mixtes, leurs compétences particulières, par exemple dans la situation actuelle : cadre de vie, formation à la fonction administrative de l'exploitation, tourisme, élevage...

Les responsables féminines, membres des comités directeurs ou bureaux, à quelque niveau que ce soit, devront avoir le souci :

- de connaître la situation et les préoccupations des femmes d'exploitants agricoles ;
- de se situer en porte-parole des femmes par rapport à l'évolution des exploitations dans leur contexte ;

— de rechercher les méthodes et moyens permettant avec le plus d'efficacité, de mettre à la disposition des femmes, les sources d'information et de formation dont elles ont besoin.

*Mais des actions féminines séparées ne doivent être considérées que comme un moyen d'aider les femmes à participer aux actions globales.*

Il est certain qu'à côté de ce type de conseillères qui se définit avant tout par le public auquel il s'adresse, un certain nombre de jeunes conseillères deviennent « conseillères d'exploitations ». Ceci pose alors certains problèmes : les actions féminines s'intégreront-elles mieux dans des actions mixtes lorsque le « conseiller » est une femme ?

Les informations d'ordre strictement ménager et familial devront être, si on les demande, diffusées par d'autres conseillères. La MSA met à la disposition de certains groupements des conseillères spécialisées dans ces domaines. Cet aspect pourra-t-il se développer ? Une spécialisation est de plus en plus envisagée par certaines conseillères : les groupes de femmes sont-ils prêts à élaborer un programme de travail qui permette à la conseillère de réellement suivre un perfectionnement efficace, de s'intégrer dans une équipe de conseiller de plain-pied sans apparaître comme un conseiller de niveau inférieur qui préparerait le terrain au conseiller ?

Ce ne sont là que des questions. Les situations sont floues, diverses ; ne risquent-elles pas d'évoluer très rapidement ?